

Modalités d'inscriptions au SKI-CLUB VALLÉE VERTE Saison 2025-2026

Ce document vous permettra de trouver les informations et démarches à suivre pour votre inscription au ski-club de la Vallée Verte pour la saison 2025-2026

Table des matières

1.	Inscriptions.....	2
2.	Rappel du fonctionnement du club.....	4
3.	Conditions d'admissions sportives au club	5
4.	Communication entre le club et les familles	7
5.	Equipement et matériel	8
6.	Principes généraux de fonctionnement et de responsabilité encadrant les activités du SCVV	10
7.	Annexes.....	12

1. Inscriptions

Toutes les inscriptions au ski-club seront effectuées par Internet sur [le site d'inscription](#), en fonction des catégories.

Ce site vous permettra d'inscrire :

- Vos enfants au groupe que vous souhaitez (Pré-Club, Club Compétition, Club Télémart, Groupe Formation).
- Et vous-même en tant que membre de l'association.

Documents nécessaires au dossier d'inscription

Suite à votre inscription sur le site d'inscription, vous devez fournir au SCVV des documents importants lors de l'Assemblée Général du samedi 08/11/2025 à la salle polyvalente d'Habère Poche.

Le dossier devra comprendre les documents suivants:

- une copie de l'email de validation de l'adhésion ou une copie de la carte d'adhérent.
- l'autorisation parentale ou celle pour Majeurs (document disponible [Annexe1 : Autorisation parentale et majeur page 13](#)) ou dans le mail de lancement des inscriptions.
- les 2 pages de renseignements obligatoires (
- Annexe 4 : Renseignements obligatoires page 16) ou pages 16 & 17 de la notice de la carte neige https://media.ffs.fr/pdf/carteneige/FR_notice_information_licence.pdf

Pour informations :

les questionnaires médicaux sont disponibles en

- Annexe 2 : Questionnaire médical majeur
-

- Annexe 3 : Questionnaire médical mineur

(Ils ne sont pas à rendre, seule l'attestation est à remettre)

<https://ffs.fr/pdf/carteneige/Enbref-certificat-mineur.pdf>

- le cas échéant, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du **ski alpin en compétition**, de moins de 6 mois.

- pour les groupes compétition et formation:

un chèque de caution de 150€ (non encaissé, sauf en l'absence d'aide aux manifestations).

Un sponsor minimum, à défaut un chèque de caution de 90€ qui sera encaissé en l'absence de sponsor trouvé au 15 décembre 2025.

2. Rappel du fonctionnement du club

Nous vous rappelons les points suivants :

- Une très grande partie du financement du club s'effectue par les manifestations qu'organise l'association du ski-club. Tout membre devra participer à l'organisation des manifestations du club. Ces manifestations sont aussi l'occasion de connaître les autres parents du club.
- Tout membre adhérent au Ski-Club de la Vallée Verte devra assister à l'Assemblée générale pour connaître le fonctionnement du club et ses modalités.
- Il est obligatoire pour au moins l'un des parents d'être membre du club qui doit s'acquitter d'une cotisation de 10 euros (qui est déjà inclus dans le montant de l'inscription d'un adhérent).
- Pour être pris en compte, l'inscription doit correspondre à nos critères de niveau en fonction de l'âge. Dans le cas d'une déclaration erronée la part licence ou carte neige restera acquise au club qui l'aura déjà reversé à la Fédération Française de Ski
- **L'adhésion au ski-club Vallée Verte implique :**
 - **L'acceptation du règlement intérieur et de ses annexes**
 - **La participation obligatoire à (au minimum) 2 manifestations du ski club pour les parents qui ont des enfants en compétition ou formation. Les autres sont quand même les bienvenus 😊. Si je ne souhaite pas participer aux manifestations du club, je choisis de faire un chèque de 150 € au ski club**
 - **La recherche d'au minimum 1 sponsor (annonceur sur le calendrier, financement du minibus, documents de courses, banderoles...) : à défaut encaissement du chèque de caution de 90€ au 15 décembre.**

3. Conditions d'admissions sportives au club

Pour tous les groupes, la période d'entraînement se déroulera du 1er samedi des vacances de Noël à fin mars selon les conditions météorologiques.

Catégorie	Année de naissance	Groupe*	Niveau mini requis	Objectifs	Période entraînements*
Pré-club 1			1ère étoile	- Initiation à la pratique du ski - Préparation au passage aux niveaux suivants (compétition Alpin)	2 heures le samedi après-midi et 5 jours pendant les vacances de Noël et Février
Pré-club 2			2ème étoile		
Club Compétition	2019	U8-1	3ème étoile	- Implication dans la vie du club - Participation aux entraînements et compétitions OBLIGATOIRES	3 heures les mercredis, samedis et dimanches 10 jours pendant les vacances de Noël 10 jours pendant les vacances de février
	2018	U8-2	3ème étoile		
	2017	U10-1			
	2016	U10-2			
	2015	U12-1			
	2014	U12-2			
	2013	U14-1			
	2012	U14-2			
	2011	U16-1			
	2010	U16-2			
Groupe Formation	2009	GF (U18-1 et plus)	Cursus Ski-club	- Préparation au test technique (slalom) - Priorité aux jeunes issus du ski-club Vallée Verte.	3 heures les samedi matin - Vacances scolaires
Club Télémart	Enfant ou adulte	TK	3ème étoile et doit avoir un bon niveau en ski	Découvrir la pratique du télémart	2 heures le dimanche
Groupe Saut	2019 mini	SAUT		- Découvrir le saut à ski - Surtout l'été, parfois l'hiver	- Suivant l'ouverture du tremplin - Activité pouvant venir en parallèle d'une autre discipline

*Les horaires précis vous seront communiqués lorsque tous les licenciés seront inscrits

** voir catégorie d'âge en Catégorie d'âge pour la saison 2025/2026

En cas de doute sur un niveau (pré-club ou club) la validation de l'inscription sera soumise à une évaluation lors du premier entraînement. Dans ce cas, la famille devra s'acquitter au préalable auprès du club de l'assurance fédérale (licence ou carte neige). Si le niveau requis est validé, la cotisation sera alors réglée à l'issue de cette séance d'essai.

Cotisations pour la saison 2025-2026

Catégorie	Lien inscription		Cotisation	Comprenant les parts suivantes :	Part	Part	Part licence jeune FFS	Part Licence adulte FFS	Part District Chablais	part adulte référent SCVV
			2024-2025		Club SCVV	Carte neige FFS	(né en 2009 et après)	(né 2008 et avant)		
Pré-CLUB	Lien inscription	1er enfant :	309€		228 €	71€				10€
		2ème enfant :	291€		220 €	71€				
		3ème enfant :	273€		202 €	71€				
Compétition	Lien inscription	1er enfant : (tous sauf U16-2)	456€		309 €		120€		17€	10€
		1er enfant : (U16-2)	486€		309.30 €		149.70 €	17€	10€	
		2ème enfant :	438€		301€		120€		17€	
Groupe Formation avec licence adulte né en 2009 et avant	Lien inscription	1er enfant :	486€		348.20 €			149.70 €	17€	10€
		2ème enfant :	468€		330.20 €		149.70 €	17€		
Groupe Télémark	Lien inscription	Enfant :	80€		9€	71 €				
		Adulte :	90€		13.6€	76.40 €				
		Adulte avec licence	15€		15€	Tarif pour les personnes possédant déjà une licence FFS				
Licence adulte seule	Lien inscription		159€		9.3 €			149.70 €		

Lieu et période des entraînements

Les entraînements ont lieu dans la station des Habères (sauf conditions exceptionnelles) du 1er samedi des vacances de Noël à fin mars selon les conditions d'enneigement.

Les périodes d'entraînements peuvent évoluer durant la saison à la demande des entraîneurs et selon les conditions météo.

En règle générale (retour enneigement des saisons précédentes):

- PréClub :
 - les Habères
 - Hirmentaz
- Compétition et formation :
 - les Habères
 - Hirmentaz
 - Avoriaz
-

4. Communication entre le club et les familles

Afin de permettre une bonne correspondance entre le club et les familles, la communication s'effectue par les groupes WhatsApp et par mail.

Des listes de diffusions emails ont été mise en place. Les parents ou représentants de l'enfant licencié **devront s'inscrire aux listes de diffusion** sur le site du ski-club de la Vallée Verte : <https://scvv.clubffs.fr> dans la rubrique « Liste de Diffusion ».

Il est impératif de s'inscrire à :

- la liste générale du club : club@skiclub-valleeverte.org

Des adresses spécifiques ont été créées :

- président@skiclub-valleeverte.org
- tresorier@skiclub-valleeverte.org
- secretaire@skiclub-valleeverte.org

Des listes particulières pourraient être créées en début de saison en fonction de l'effectif du club. Nous vous les ferons parvenir lors de la diffusion des groupes début décembre 2025.

Important : Notre sport est soumis à beaucoup d'impératifs de dernières minutes (météo, annulation ou report d'entraînement ou courses, etc..), nous vous demandons de surveiller les groupes whats app des groupes de vos enfants très régulièrement et principalement le matin d'entraînements ou courses.

5. Equipement et matériel

Nous avons la volonté de faire bénéficier à tous nos membres des avantages que le ski-club a négocié de partenariats avec les enseignes liées à nos activités :

Dynastar et Atomic : vu le nombre important de skis dont le club dispose, il est impératif que les parents louent les skis au club à des prix préférentiels. Ces skis seront en parfait état pour l'année 2025-2026.

Forfaits requis:

Préclub: forfait saison 2 massifs (Habère poche + Hirmentaz)

Groupes Compétition et Formation: forfait saison :

- massifs (Habère Poche + Hirmentaz)
- Porte du soleil (acheté via le club)

Informations et conseils sur le matériel et les équipements par catégories :

Pré club :

- ❖ Tenue de ski classique
- ❖ Skis d'entraînement et bâtons classiques : location ou achat par la famille
- ❖ Des chaussures en très bon état : ce point est souvent négligé par le plus grand nombre, surtout chez les petits. Pensez à signaler lors de la location, ou de l'achat des chaussures que votre enfant pratique du ski en club.
- ❖ Un casque de ski et un masque ajusté
- ❖ Une dorsale **obligatoire**

U8-U10:

- ❖ Skis :
 - Une paire de **skis Géant de location du ski club**
Pourquoi ce choix ?
 - Avoir une qualité de matériel homogène pour tout le monde.
 - Habituer les enfants à skier avec des skis de "compétition".
 - Entretien des skis régulier par les coaches (des skis non entretenus régulièrement peuvent être un frein à la progression des enfants).
 - Une paire de skis "cailloux" en cas de manque important de neige, cela peut être des skis achetés en bourse aux skis ou ailleurs. Nous aurons des skis à vendre lors de notre bourse au ski à venir.
- ❖ une paire de bâtons classique ou géant
- ❖ des chaussures en très bon état, à 4 crochets (à 3 si les pieds sont trop petits).
- ❖ Pensez à signaler lors de la location, ou de l'achat des chaussures que votre enfant pratique du ski en club.
- ❖ un casque de ski à **oreilles dures** (attention pas d'oreilles souples !) + masque ajusté
- ❖ une dorsale obligatoire
- ❖ Une tenue de ski classique
- ❖ Veste du club (facultative).

U12-U16

- ❖ **deux paires de ski (Géant / slalom) de location du ski club**
- ❖ Une paire de skis "cailloux" en cas de manque important de neige, cela peut être des skis achetés en bourse aux skis ou ailleurs. Nous aurons des skis à vendre lors de notre bourse au ski à venir.
- ❖ des chaussures
- ❖ une paire de bâtons **classiques** ou géants
- ❖ une paire de bâtons **slalom** avec protections mains

- ❖ une combinaison de course (**facultative**, à partir de U14)
- ❖ softshell vivement conseillée
- ❖ un short pour mettre par-dessus la combinaison
- ❖ veste du club (facultatif)
- ❖ un casque de ski **homologué FIS** + masque + mentonnière
- ❖ des protections tibias pour le slalom
- ❖ une dorsale **obligatoire**
- ❖ un plastron conseillé pour les filles
- ❖ collants cut-resistant conformes à la norme FIS 3★ à(Obligatoire U16, recommandé en U14)

6. Principes généraux de fonctionnement et de responsabilité encadrant les activités du SCVV

Afin de garantir la sécurité des enfants, la clarté des responsabilités et le bon déroulement des entraînements et sorties, notamment en station délocalisée (type Avoriaz), les principes suivants s'appliquent.

1. Cadre de responsabilité – prise en charge et libération des enfants

- Le **lieu et l'horaire de rendez-vous** pour les débuts et fin d'entraînement sont fixés par les entraîneurs et communiqués en amont.
- **Avant l'heure de prise en charge**, la **responsabilité parentale** demeure pleine et entière
- De même, **à l'issue de l'entraînement**, les enfants sont remis aux familles au point de rendez-vous fixé. La responsabilité du club cesse à ce moment précis.

2. Accès au téléphérique des Prodains Express

- Lors des déplacements sur Avoriaz, les entraîneurs prendront en charge les enfants **en haut** du téléphérique 3S et les raccompagneront également **à cet endroit en fin de session du matin**.
- Lors des déplacements à Avoriaz, les entraîneurs accompagnent les enfants dans la télécabine en début de journée, et les redescendent en fin d'après-midi jusqu'en bas des pistes.

3. Utilisation des remontées mécaniques par les enfants de moins de 1m25

- Conformément aux consignes de sécurité en station, tout enfant mesurant moins de 1m25 ne doit pas embarquer sur un télésiège **sans la présence immédiate d'un adulte**. Cette règle relève de la **responsabilité des exploitants des remontées mécaniques** (article L.342-7 du Code du tourisme) en qui nous avons toute confiance que ce soit aux Habères, à Hirmentaz, à Avoriaz ou sur tout autre station potentiellement pour les courses.

4. Temps de pause méridienne – non-encadrement

- Les entraîneurs disposent d'une **pause repas** en milieu de journée, période durant laquelle **aucun encadrement n'est assuré**.
- **Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents** pour la gestion de leur repas et des trajets liés en téléphérique et déplacement à pied.
- Le club n'organise pas de surveillance à ce moment-là. Les parents peuvent choisir :
 - d'accompagner leur enfant,
 - de le faire déjeuner en autonomie,
 - ou de déléguer à un autre parent.
- Aucun forfait ou titre de transport ne sera pris en charge pour les parents accompagnateurs.

5. Autonomie sur les skis – limitation et encadrement

- L'autonomie de déplacement, comme tout ce qui a trait à la séance d'entraînement, des enfants sur les skis est placée sous l'autorité exclusive des entraîneurs, seuls habilités à définir le contenu, les modalités et les conditions de la session.
- Pendant la pause méridienne, les enfants ne seront pas autorisés à skier de manière autonome.

6. Transport en minibus – sécurité et conformité

- Le transport organisé par le club est encadré par la **circulaire MENV2415662J du 4 juillet 2024** (BO n°27) relative à l'**accueil collectif de mineurs et au transport routier** :
 - Tout enfant de **moins de 10 ans** doit être transporté avec un **dispositif de retenue adapté à sa morphologie** (rehausseur homologué).
- Le club s'engage à **informer les familles** en début de saison sur ces obligations.
- Les **rehausseurs sont à fournir par les familles** concernées et transportés dans un sac pendant la séance d'entraînement.

7. Organisation du retour / covoiturage

- Le SCVV assure le **transport en minibus le matin jusqu'à la station délocalisée et le soir jusqu'à Habère-Poche**.
- Le **retour depuis les stations vers les foyers** le midi peut faire l'objet d'un **covoiturage librement organisé par les parents**, sans engagement de responsabilité du club.

Conclusion

Le comité du SCVV remercie les parents pour leur engagement et leur vigilance. Ces principes visent à garantir la sécurité des enfants, à clarifier les responsabilités respectives, et à préserver le cadre bénévole dans lequel s'inscrivent les activités du club.

7. Annexes

Catégorie d'âge pour la saison 2025-2026

CATEGORIES FIS H+D	ANNEES DE NAISSANCE	CATEGORIES FFS H+D
	2018-2019	U8
	2016-2017	U10
	2014-2015	U12
U14	2012-2013	U14
U16	2010-2011	U16
U18	2008-2009	U18
U21	2005-2007	U21
U30	1993 à 2004	U30

Annexe1 : Autorisation parentale et majeur



AUTORISATION POUR MINEURS

Je soussigné(e) Nom/Prénom

.....

Représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur

Nom/Prénom enfant

.....

- Autorise le Club par l'intermédiaire de ses dirigeants à inscrire mon enfant aux compétitions organisées sous l'égide de la Fédération Française de Ski, de la Fédération Internationale de Ski ou de l'International Biathlon Union.
- Autorise le transport de mon enfant pour aller sur les lieux de compétition et d'entraînement.
- Autorise les dirigeants du Club à prendre toutes les dispositions nécessaires, en cas de blessure ou tout état pathologique nécessitant une prise en charge médicale urgente, à faire prodiguer les soins immédiats nécessaires à son état auprès de l'autorité médicale compétente la plus proche.
- Autorise la publication, sur le site internet ou sur d'autres supports de communication (Facebook, calendrier, etc), d'images de mon enfant.
- Prends note que les informations recueillies par mon Club dans le cadre du dossier d'inscription de mon enfant sont nécessaires à son adhésion. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique par le club, la Fédération Française de Ski et ses organes déconcentrés conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données personnelles.

Fait à

Le

Signature :

AUTORISATION POUR MAJEURS

Je soussigné(e) Nom/Prénom

.....

- Autorise les dirigeants du Club à prendre toutes les dispositions nécessaires, en cas de blessure ou tout état pathologique nécessitant une prise en charge médicale urgente, à faire prodiguer les soins immédiats nécessaires à mon état auprès de l'autorité médicale compétente la plus proche.
- Autorise la publication, sur le site internet ou sur d'autres supports de communication (Facebook, calendrier, etc), d'images me concernant.
- Prends note que les informations recueillies par mon Club dans le cadre du dossier d'inscription sont nécessaires à mon adhésion.
- Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique par le club, la Fédération Française de Ski et ses organes déconcentrés conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données personnelles.

Fait à

Le

Signature :

Annexe 2 : Questionnaire médical majeur

Licencié MAJEUR

LE CERTIFICAT MÉDICAL N'EST PAS NÉCESSAIRE

**Vous êtes LICENCIÉ
COMPÉTITEUR**

**Vous êtes LICENCIÉ
LOISIR ou DIRIGEANT**

Répondez aux questions ci-dessous :

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON**

		OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS			
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
À CE JOUR			
7	Recevez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

Aucun certificat médical à fournir, ni questionnaire de santé à remplir, sauf si vous pratiquez le biathlon.



**NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié. Informations médicales confidentielles à ne pas communiquer.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions : PAS DE CERTIFICAT MÉDICAL À FOURNIR.
Attestez avoir répondu NON à toutes les questions lors de la souscription de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : CERTIFICAT MÉDICAL DE MOINS DE 6 MOIS À FOURNIR.
Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire rempli.

CAS PARTICULIERS

LA PRATIQUE DU BIATHLON

Certificat médical*, datant de moins d'un an, de « non contre-indication à la **PRATIQUE DU BIATHLON** » (le cas échéant, « la pratique du **BIATHLON EN COMPÉTITION** ») à fournir **CHAQUE ANNÉE** sauf en cas d'utilisation d'une carabine laser.

La discipline **BIATHLON** doit **OBLIGATOIREMENT FIGURER** sur le certificat médical. Un **MODÈLE** de certificat médical, recommandé par la FFS, est accessible **sur le site FFS et la BAO**.

*Ce certificat médical est délivré suite à un examen médical ou cours duquel une attention particulière est portée sur l'examen neurologique et la santé mentale, l'ouïe auditive et l'examen du membre supérieur dominant.

LA PRATIQUE COMPÉTITIVE OCCASIONNELLE (Ticket Course / Licencié Loisir ou Dirigeant)

Le certificat médical n'est pas obligatoire.

Attestez avoir répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif majeur (attestation à fournir pour chaque inscription aux courses éligibles).

Annexe 3 : Questionnaire médical mineur

Licencié MINEUR

LE CERTIFICAT MÉDICAL N'EST PAS NÉCESSAIRE

Le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale répondent conjointement aux questions ci-dessous :

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON*, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE							
Répondes aux questions suivantes par OUI ou NON*		OUI	NON	Répondes aux questions suivantes par OUI ou NON*		OUI	NON
1	Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐	14	As-tu du mal à t'endormir ou te réveiller-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
2	As-tu été opéré(e) ?	☐	☐	15	Consommes-tu de la drogue ou de l'alcool ?	☐	☐
3	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐	16	Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
4	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐	17	Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
5	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐	18	Reçois-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
AUJOURD'HUI							
6	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé(e) sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐	19	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
7	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé(e) à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐	20	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
8	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à l'habitude ?	☐	☐	21	Connais-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
9	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐	QUESTIONS À FAIRE REMPLIR PAR TES PARENTS			
10	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐	22	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
11	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐	23	Es-tu inquiet pour son poids ? Trouves-tu qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
12	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐	24	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 6 ans, entre 6 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 18 ans.)	☐	☐
DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)							
13	Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐				

*NB : Informations médicales confidentielles à ne pas communiquer.

• Si vous avez répondu NON à toutes les questions : PAS DE CERTIFICAT MÉDICAL À FOURNIR. La ou les personne(s) exerçant l'autorité parentale attestent(s) avoir répondu NON à toutes les questions en cochant la case correspondante lors de la souscription de la licence.

• Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : CERTIFICAT MÉDICAL DE MOINS DE 6 MOIS À FOURNIR. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire rempli.

Form. 1008 - 01/2015 - 10/18

CAS PARTICULIERS

LA PRATIQUE DU BIATHLON

Certificat médical, datant de moins d'un an, de « non contre-indication à la PRATIQUE DU BIATHLON » (le cas échéant, « la pratique du BIATHLON EN COMPÉTITION ») à fournir CHAQUE ANNÉE lors de la souscription d'une carabine louer.

La discipline BIATHLON doit OBLIGATOIREMENT FIGURER sur le certificat médical. Un MODÈLE de certificat médical, recommandé par la FFD, est accessible sur le site FFD et la BAO.

*Ce certificat médical est délivré suite à un examen médical ou cours auquel une attention particulière est portée sur l'examen neurologique et la santé mentale, l'ouïe auditive et l'examen du membre supérieur dominant.

LA PRATIQUE COMPÉTITIVE OCCASIONNELLE (Ticket Course)

Le certificat médical n'est pas obligatoire. Le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale répondent conjointement au questionnaire de santé ci-dessus et la ou les personnes exerçant l'autorité parentale attestent avoir répondu NON à toutes les questions (attestation à fournir pour chaque inscription aux courses éligibles).

Annexe 4 : Renseignements obligatoires

RUBRIQUES À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT PAR LE LICENCIÉ OU SON REPRÉSENTANT LÉgal POUR LES MINEURS/MAJEURS PROTÉGÉS

À conserver par le club pendant 10 ans

À COMPLÉTER PAR LE LICENCIÉ MAJEUR ET / OU LE REPRÉSENTANT LÉgal D'UN LICENCIÉ MINEUR OU D'UN MAJEUR PROTÉGÉ

Je soussigné(e) M/Mme

En qualité de licencié et/ou de représentant légal du licencié

GARANTIES D'ASSURANCE ET/OU D'ASSISTANCE

Je reconnais :

- ☐ avoir reçu le dépliant « Notice d'informations Licence Carte Neige » et avoir pris connaissance, sur ce document ou sur le site de la FFS www.ffi.fr ou de son courtier d'assurances www.ffi.verspieren.com, de l'étendue des garanties d'assurance et/ou d'assistance y figurant et avoir été informé de la possibilité de souscrire, pour mon compte ou celui du mineur/majeur protégé dont je suis le représentant légal, à des compléments de garanties lors de l'adhésion à la FFS (voir page 14).

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ / CERTIFICAT MÉDICAL

NB : LES LICENCIÉS LOISIR ET DIRIGEANT MAJEURS NE SONT PAS SOUMIS À L'OBLIGATION DE RENSEIGNER UN QUESTIONNAIRE DE SANTÉ OU DE FOURNIR UN CERTIFICAT MÉDICAL *

LICENCIÉ MINEUR (TOUS TYPES DE LICENCE)*

J'atteste sur l'honneur :

- ☐ avoir renseigné, conjointement avec le licencié mineur, et répondu par la négative, à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, disponible sur www.ffi.fr/questionnaire-sante-mineur

si la case ci-dessus n'est pas cochée :

- ☐ avoir présenté obligatoirement à mon club, préalablement à la validation de la licence, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée

LICENCIÉ COMPÉTITEUR MAJEUR*

J'atteste sur l'honneur :

- ☐ avoir renseigné et répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur, disponible sur www.ffi.fr/questionnaire-sante-majeur

si la case ci-dessus n'est pas cochée :

- ☐ avoir présenté obligatoirement à mon club, préalablement à la validation de la licence, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition

*Cas particulier pour les licenciés, mineurs ou majeurs, pratiquant le biathlon (compétition et loisir) :

J'atteste sur l'honneur :

- ☐ avoir présenté obligatoirement à mon club, préalablement à la validation de la licence, un certificat médical, datant de moins d'un an, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du BIATHLON (« en compétition » le cas échéant)

Le certificat médical devra être fourni chaque saison au club. Ce certificat médical est délivré suite à un examen médical au cours duquel une attention particulière est portée sur l'examen neurologique et la santé mentale, l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Uniquement pour les licenciés mineurs et les majeurs protégés (lorsque la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil)

J'autorise :

- ☐ dans le cadre de la réglementation de lutte contre le dopage et en particulier de l'article R. 232-52 du code du sport, tout prélèvement nécessitant une technique invasive sur le mineur pour lequel je suis investi de l'autorité parentale / sur le majeur protégé dont j'assure la protection.

CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS ET EXPLOITANTS BENEVOLES

J'atteste sur l'honneur :

- ☐ être encadrant bénévole (au sens de l'article L. 212-1 du code du sport), officiel fédéral (sont considérés comme tels les juges de compétition, délégués techniques de compétition, traceurs et chronométreurs) ou intervenir auprès de mineurs
- ☐ être exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (au sens de l'article L. 322-1 du code du sport). Sont considérés comme tel tous les présidents, trésoriers et secrétaires des clubs, des comités de ski, des comités départementaux, des ligues régionales et de la fédération ainsi que les directeurs généraux de ces mêmes structures.

Si au moins l'une des deux cases ci-dessus est cochée :

Je reconnais que la licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif, d'officiel, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives et/ou d'intervenir auprès de mineurs (au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport).

À ce titre, j'ai compris que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération française de ski aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

J'autorise :

- ☐ La Fédération française de ski à utiliser mes (ou celles du mineur ou majeur protégé dont je suis le représentant légal) données personnelles (en particulier mon adresse email) à des fins promotionnelles ou commerciales pour ses propres activités et celles qu'elle peut réaliser au nom de ses partenaires ou fournisseurs officiels, sans cession des données à ces tiers.
- ☐ La Fédération française de ski à transmettre certaines de mes (ou celles du mineur ou majeur protégé dont je suis le représentant légal) données personnelles (en particulier mon adresse postale) à des tiers et notamment ses partenaires et fournisseurs officiels, à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.

Date et signature du licencié majeur ou du représentant légal
(pour les mineurs et majeurs protégés) :